

Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2021

(AT/MP : accidents du travail / maladies professionnelles)



Expressions ou sigles utilisés

AFNOR : Association française de normalisation

AT/MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

CAT/MP : Commission des accidents du travail/maladies professionnelles

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British standards institution

CCPN : Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN SAB OHS : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail

CGSS : Caisse générale de sécurité sociale

CMR : Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction

CNAM-DRP : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels

CoS SST : Comité stratégique santé et sécurité au travail

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAM

DRSM : Directions régionales du service médical

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MSA : Mutualité sociale agricole

Forum sectoriel machines : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

SST : Santé et sécurité au travail

TMS : Troubles musculosquelettiques

UNM : Union de normalisation de la mécanique

La **Branche AT/MP** est l'une des cinq Branches de la Sécurité sociale.

Dans le cadre des orientations fixées par la CAT/MP, elle exerce trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification des risques professionnels à travers les organisations suivantes :

- la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM),
- l'INRS,
- EUROGIP,
- les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS,
- les services chargés d'instruire les dossiers et d'indemniser les victimes d'AT/MP au sein des CPAM et des CGSS,
- les DRSM.

À la fois observatoire et centre de ressources, **EUROGIP**, parmi ses différentes attributions, coordonne et anime l'activité des experts normalisation de la Branche AT/MP qui participent à l'élaboration de normes (françaises, européennes et internationales) sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

Ces experts contribuent à la production de normes qui visent prioritairement les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques des normes est fort ; les sujets techniques émergents à forte dimension SST ainsi que les sujets où la dimension « amélioration des conditions de travail » est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Chaque année EUROGIP publie un rapport spécifiquement consacré à l'activité normalisation de la Branche AT/MP. Une version longue, destinée à une diffusion au sein de la Branche, détaille sujet par sujet cette activité grâce à la collecte des informations de reporting organisée auprès des experts. Une version courte est, quant à elle, mise en ligne sur <https://eurogip.fr/>.

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2021

L'activité normalisation est un processus pérenne et transverse qui s'articule avec d'autres ressources amont et aval de la Branche AT/MP. Elle figure dans la COG AT/MP 2018-2022 comme levier d'incitation à la prévention en direction des entreprises recourant à des partenariats avec certaines parties prenantes du système de normalisation pour déployer l'influence de préventeurs¹.

Cette activité organisée en réseau relève du cadre des missions nationales par délégation de la CNAM/DRP. La mobilisation des acteurs de ce réseau couvre des enjeux de prévention essentiels en lien par exemple avec la lutte contre les accidents graves et mortels, une priorité historique de la Branche AT/MP et un axe fort du PST4, la conception des lieux et situations de travail (CLST), la prévention des chutes, des cancers ou encore des troubles musculosquelettiques, première cause de maladies professionnelles.

Ainsi, la participation aux travaux de normalisation permet-elle de réduire le risque à la source par des actions amont dès la conception des machines et des EPI : un équipement bien conçu est un équipement plus sûr. Elle contribue à la prévention des accidents graves et mortels dus aux machines (normes sur les presses, les engins de forage ou de démolition, les scies circulaires, les chariots industriels, etc.), aux chutes de hauteur (normes sur les plateformes élévatrices ou les garde-corps), aux chutes de plain-pied (normes sur la glissance des sols) et, dans une moindre mesure, aux accidents de la route.

Cette action à la source dès la conception est également efficace pour la réduction des TMS et des CMR et pour lutter contre les effets de certaines pollutions (sols, air intérieur) sur la santé des travailleurs : ergonomie des postes et lieux de travail/TMS, réduction des vibrations/TMS, atmosphères des lieux de travail, exposition aux risques chimiques ou aux poussières, nanomatériaux et perturbateurs endocriniens/cancers ; systèmes normalisés de captage des poussières à la source sur les machines à bois.

C'est un outil au service de la conception des lieux et des situations de travail (CLST) contribuant à éliminer les sources de danger et à favoriser l'ergonomie des lieux et outils de travail. Il renforce la prévention en permettant la prise en compte des conditions de travail et de la sécurité dès la conception des matériaux, équipements et outils utilisés en entreprise particulièrement au bénéfice des TPE / PME.

Outre une réelle valorisation de ses savoirs auprès des concepteurs et des utilisateurs français, européens et internationaux, la participation active des préventeurs de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation relève de la stratégie globale de prévention primaire. Elle permet de faire valoir l'état d'évolution de la technique le plus favorable à la prévention et ainsi limiter les situations dangereuses tout en promouvant, dans les documents normatifs de large portée, nos principes généraux de prévention.

La participation de la Branche AT/MP en quelques chiffres

En 2021, **70 experts** des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, et d'EUROGIP ont participé en tant que porteurs de politique publique aux travaux de **21 commissions françaises**, **29 comités techniques européens** (CEN et CENELEC) et **19 comités techniques internationaux** (ISO et CEI). Le Réseau

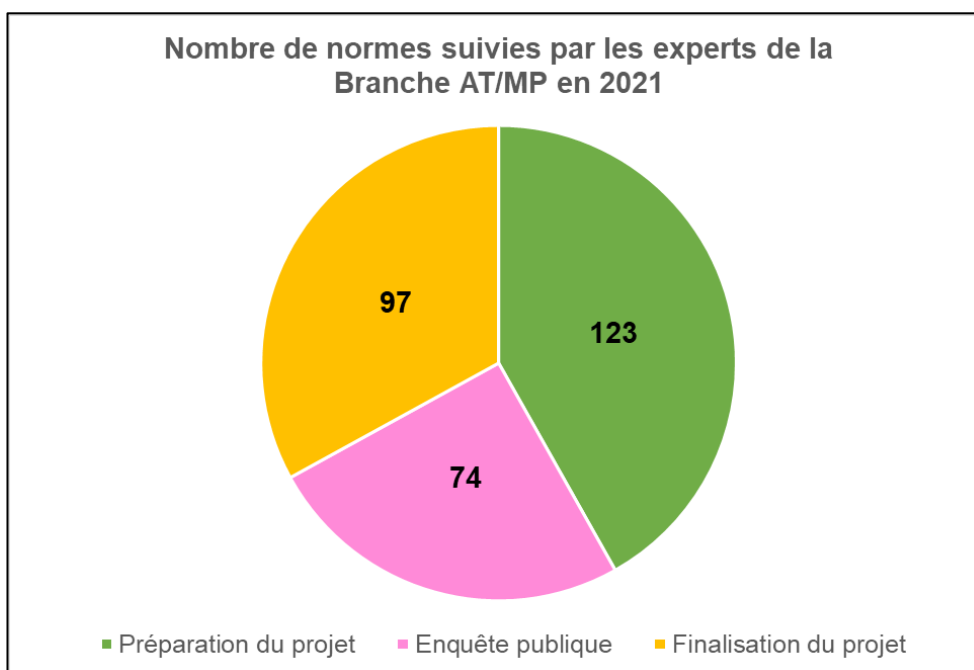
¹ **Fiche n° 2.3** Renforcer les leviers d'incitation à la prévention en direction des entreprises et le déploiement des actions de la branche AT/MP grâce aux partenariats et **Fiche n° 3.2** Approfondir le travail en réseau

prévention a ainsi contribué à l'élaboration de normes dans près de 120 groupes de travail (21 français, 52 européens et 47 internationaux).

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP	
Secteurs de normalisation	TOTAL
Sécurité des machines	30
Équipements de protection individuelle	8
Lieux de travail et ambiances physiques	25
Construction	11
Problématiques transversales et diverses	1
Aspects stratégiques normalisation	3

**Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.*

Ces experts ont participé à l'élaboration ou au suivi de **294 projets de normes** traitant d'aspects SST. Le graphique ci-dessous présente la répartition des documents selon leur état d'avancement.



La préparation du projet regroupe les étapes d'écriture de l'avant-projet depuis son inscription au programme de travail de l'instance de normalisation jusqu'au lancement de l'enquête interne à l'instance pour valider le consensus (TC/CD).

L'enquête publique est l'étape où tout un chacun peut formuler des commentaires techniques sur le projet.

La finalisation du projet regroupe les travaux de réécriture du projet sur la base des commentaires reçus, l'étape du vote formel final et, si le projet est approuvé, sa publication.

Impact de la Covid-19 sur les travaux normalisation

Très peu de déplacements ont pu être effectués au cours de l'année 2021 une nouvelle fois marquée par la Covid-19. Au vu du contexte sanitaire les réunions européennes ou internationales se sont tenues exclusivement en format virtuel et environ 10% des réunions françaises se sont tenues en format mixte présentiel/virtuel.

Les systèmes de normalisation et les experts ont su s'adapter sur le long terme à la situation. L'activité normalisation a maintenu son niveau habituel en substituant les réunions physiques par des réunions virtuelles avec, dans la majorité des cas, un niveau d'efficacité équivalent.

La participation des experts en quelques mots

Les experts normalisation sont avant tout des spécialistes en prévention aguerris et expérimentés, ayant développé ou accompagné des solutions techniques dans le cadre de leur activité courante d'ingénierie de prévention. De par leur maîtrise des enjeux stratégiques de la Branche AT/MP et de leurs domaines de compétences techniques respectifs, ils mettent leur expertise au service de l'élaboration de normes pour faire valoir la prévention des risques professionnels.

L'expertise des préventeurs des caisses régionales (la réalité de l'opérateur, la dernière machine mise en service, avoir vu le presqu'accident, avoir enquêté, contribuer à l'analyse des risques...) complète utilement l'expertise plus scientifique, plus systémique ou plus pointue de l'INRS (sur des méthodes analytiques en chimie par exemple). La connaissance métier et l'expertise technique sont des atouts qui ont, des années durant, fait la spécificité et la force des préventeurs de la Branche AT/MP. Cette complémentarité est particulièrement utile pour améliorer le contenu des normes en révision et préserver les acquis obtenus lors de l'écriture des documents.

Leur implication va, selon les sujets, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. Certains experts ont occupé différentes responsabilités au sein d'instances ou de groupes de travail en tant qu'animateur (conception ergonomique des espaces de travail, , cabine de protection contre les atmosphères dangereuses, matériel au sol pour aéronefs) ou encore président (protecteurs de l'ouïe ; évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail, détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail ou encore la qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux).

Ils ont également participé à la relecture des versions françaises des projets de normes afin de s'assurer de leur qualité et de leur conformité à la version de référence, le plus souvent anglaise (appareils de protection respiratoire, équipements de forage et de fondation, véhicule de collecte des déchets).

Les experts ont également parfois rencontré des freins limitant l'efficacité de leur participation. Outre la baisse de la participation de préventeurs européens aux réunions internationales et les difficultés liées aux jeux d'influence de certaines parties prenantes, les experts ont dû faire face aux obstacles liés à la dématérialisation des réunions. Les difficultés habituelles pour trouver un consensus ont par exemple été exacerbées par l'absence totale de réunions physiques au niveau européen et international. Les experts ont donc dû trouver de nouveaux modes de fonctionnement pour maintenir le lien avec les membres de leur groupe de travail.

Les sujets de normes en quelques lignes

La Branche AT/MP agit activement à l'élaboration ou révision de **trois grandes catégories de normes** :

- **Normes de conception**

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et les équipements de protection individuelle.

Pour ces normes de conception de produits l'objectif est de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. L'objectif est également d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique. La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes. Cela a été le cas des machines-outils, des machines de tournage et des freinomètres à rouleaux pour véhicules supérieurs à 3,5 t.

- **Normes de mesurage et de méthode d'essai**

Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'amélioration des normes existantes, il s'agit là aussi de valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à plus large échelle.

Ce groupe de normes porte par exemple sur les risques liés à l'amiante, au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et vise à faire progresser la prévention de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité...) comme, par exemple, pour les travaux sur les appareils de protection respiratoire. La participation active du Réseau permet de veiller à ce que les acquis ne soient pas remis en cause et valoriser le savoir-faire de la Branche AT/MP à grande échelle pour mieux le partager. Elle a notamment permis de repérer en 2021 une problématique croissante liée à l'utilisation d'hexafluorure de soufre (SF6) pour certains tests d'appareils de protection respiratoire.

- **Nouveaux champs en lien avec la prévention sur les lieux de travail**

De nouveaux sujets en lien avec la prévention sur les lieux de travail sont régulièrement inscrits dans les programmes de normalisation (management de la SST, gestion des ressources humaines, etc.). Ils nécessitent une veille active et, parfois, une action pour défendre les principes de prévention. Sur les sujets organisationnels la participation de la Branche AT/MP ne va pas de soi car ils relèvent plutôt du dialogue social et de la réglementation. Pour autant une participation d'experts de la Branche AT/MP pour faire valoir ses préconisations permet d'asseoir leur légitimité et d'élargir leur portée. Le Comité de pilotage recommande que la participation à ces sujets hors du cœur de cible fasse l'objet de prises de décision de la CAT/MP, au cas par cas.

Quelques exemples de sujets 2021

Freinomètres à rouleaux pour véhicules supérieurs à 3,5 t

Lors des contrôles techniques sur les poids lourds, ces véhicules sont passés sur des bancs à rouleaux appelés "freinomètres", lesquels entraînent les roues et les essieux lors de l'essai des freins. Les travailleurs sont amenés à évoluer à proximité des essieux et, en cas de démarrage intempestif, il existe un risque mortel de happement dans les rouleaux. Auparavant, ces bancs étaient sans protection. Certains étaient même à démarrage automatique dès la présence de poids lourds sur les rouleaux. Aussi, ce type d'équipement a provoqué des accidents graves et mortels.

La Branche AT/MP contribue activement depuis 2013 aux travaux de normalisation traitant des bancs à rouleaux. Les experts du Réseau se sont investis pour porter la norme française NF R63-706 « Véhicules routiers - Freinomètres à rouleaux pour véhicules supérieurs à 3,5 t - Exigences de sécurité » au niveau européen afin d'y apporter des améliorations et de diffuser largement les solutions de protection préconisées par la Branche AT/MP.

La participation de la Branche AT/MP a permis d'inscrire dans la norme européenne EN 17003, publiée en décembre 2021, les mesures techniques suivantes :

- la mise en marche des rouleaux ne doit pouvoir être effectuée que par une action volontaire de l'opérateur (modification des télécommandes) ;
- des barrages immatériels ou des caillebotis interdisent l'accès de l'opérateur aux éléments mobiles dans la fosse ;
- pour empêcher l'opérateur d'être happé par les rouleaux lors de l'accès par le dessus, des protections mécaniques ou d'autres dispositifs (scrutateur laser par exemple) sont requis ;
- la mise en place d'un voyant lumineux et/ou d'un signal sonore avant le démarrage des rouleaux et pendant toute la durée de fonctionnement complète les mesures précédentes.

Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux

Le bruit est la première source de nuisance physique identifiée par les salariés travaillant dans les bureaux ouverts et arrive en tête des plaintes représentant l'un des facteurs de risques psychosociaux dans l'entreprise.

La Branche AT/MP a soutenu financièrement et présidé les travaux de reprise de la norme française NF S31-199:2016 « Acoustique - Performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux » à l'international. Les normes européennes et internationales étant dorénavant des outils de régulation du marché mondial, il était important pour la Branche AT-MP de porter cette norme au niveau international.

La norme NF ISO 22955 « Acoustique - Qualité acoustique des espaces de bureaux ouverts », publiée en octobre 2021 et remplaçant dorénavant la norme française NF S31-199, permet de faire évoluer la prise en compte des risques liés au bruit dans les espaces de bureaux ouverts et constitue une référence pour les préventeurs. Elle apporte également des indicateurs accompagnés de valeurs de référence permettant aux maîtres d'ouvrage (MOA), maîtres d'œuvre (MOE) et aux bureaux d'études de garantir aux salariés des espaces de travaux adaptés aux exigences acoustiques de leur activité. La particularité de cette norme est de définir une analyse acoustique des grandes typologies d'activités les plus fréquentes en open-spaces.

La norme ISO 22955 est la première norme internationale sur l'acoustique des espaces ouverts de travail. La participation des experts de la Branche AT/MP au plan international a notamment permis d'apporter au groupe de travail les données et analyses provenant de leurs interventions en entreprise.

Appareils de protection respiratoire

Les normes traitant des appareils de protection respiratoire définissent les exigences minimales de performances en matière d'hygiène et de sécurité. Que ce soit au niveau européen ou international, les groupes de travail sont le point de départ et souvent le moteur de la majorité des évolutions dans le domaine de la protection respiratoire.

La participation à ces groupes de travail permet de contribuer à ce que les normes prennent en compte les préconisations de la Branche AT/MP.

Cette participation a également permis de repérer en 2021 une problématique croissante liée à l'utilisation d'hexafluorure de soufre (SF6) pour certains tests d'appareils de protection respiratoire. Incolore, inodore et plus lourd que l'air, l'hexafluorure de soufre est un gaz synthétique qui peut être asphyxiant à forte concentration. Une étude a été lancée à l'INRS pour trouver des solutions à ce frein technologique.

Glissance des revêtements de sol

Les chutes de plain-pied sont une cause première d'accidents du travail avec arrêt notamment du fait de la glissance des revêtements de sol.

Les experts de la Branche AT/MP ont participé activement à la redéfinition du classement des locaux inclus dans la norme NF P05-012, "Détermination de la résistance à la glissance - Méthode de la roue freinée", publiée en avril 2018, qui intègre aussi la méthode de mesure utilisée par la Branche AT/MP ainsi que la recommandation R. 462 (PFT - Portable Tester Friction).

Cette méthode d'essai, utilisée par le Réseau depuis plus d'une vingtaine d'années, permet d'évaluer le coefficient de frottement des revêtements de sol en laboratoire ou sur site.

La norme est actuellement en cours de révision, afin de la simplifier et de la compléter en y intégrant les activités non présentes dans la version actuelle et ainsi revoir les niveaux de glissance spécifiés. La participation des experts de la Branche vise à s'assurer que les acquis ne soient pas remis en cause lors de cette révision et notamment que la référence à la méthode PFT soit maintenue.

Participation aux instances stratégiques

La participation de la Branche AT/MP dans des instances stratégiques européenne et française, les CoS d'Afnor notamment, a permis l'inscription des orientations et priorités de la COG AT/MP 2018-2022 dans leurs orientations annuelles et de faire valoir les positions de la Branche AT/MP par exemple dans l'actuelle révision de la Directive machines 2006/42/CE ou lors du lancement de travaux prénormatifs sur des sujets émergents. Les CoS d'Afnor joueront ces prochaines années un rôle central pour accroître l'implication des entreprises et développer l'influence française dans les enceintes internationales et européennes, un axe fort de la stratégie de la Commission européenne en normalisation.

Des thèmes mis en avant par le Ministère de l'économie, des finances et de la relance et par la Commission Européenne comme présentant des enjeux en matière de compétitivité des entreprises seront prioritaires pour la normalisation ces prochaines années. C'est le cas de l'intelligence artificielle, du numérique, de l'industrie du futur, des batteries, de la décarbonation de l'industrie/l'économie circulaire, des véhicules autonomes, des biotechnologies/biothérapies et de la e-santé. Autant de domaines qui nécessiteront une veille particulière de la Branche AT/MP pour anticiper et, le cas échéant, participer aux travaux dans l'objectif d'optimiser durablement leur impact sur la SST.

Eurogip et la normalisation en 2021

EUROGIP coordonne et anime depuis 1991 l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international.

Pour ce faire, il alerte sur la création de groupes de travail, de projets de normes pour que la Branche soit représentée sur des sujets contribuant à la prévention des AT/MP. Il s'assure de la nomination des experts ou de leur remplacement dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, à leur formation à la normalisation.

EUROGIP, dans son rôle d'assistance, répond aux sollicitations des experts pour les aider dans leur mission auprès de bureaux de normalisation. Ces experts sont également informés et consultés sur différents sujets (nouveaux projets, créations de comités techniques, enquêtes publiques, révisions quinquennales, etc.).

Il met à leur disposition des outils (Normabase, Norm'actions, Webport/CObaz), des abonnements à des revues linguistiques tel que Vocable ou bien encore des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale.

La base de données **Normabase**, créée et mise à jour par EUROGIP, fournit aux experts les informations nécessaires à l'exercice de cette mission (instances de normalisation, projets en cours, etc.).

Norm'actions fait le point sur l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration qui font l'objet soit d'une participation active soit d'une veille par les experts de l'assurance AT/MP.

- **Coordonner l'activité normalisation**

L'engagement de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation a été réaffirmé par la CAT/MP. Une recommandation a été émise pour que les prochains contrats pluriannuels de gestion (CPG) facilitent la participation des préventeurs des CARSAT dont l'expertise terrain et les retours d'expérience sont particulièrement utiles pour améliorer le contenu des normes. Des référents ont, dans cet esprit, été nommés en 2017 dans chaque caisse régionale afin d'assurer le relais avec EUROGIP sur les questions de normalisation. Ces nominations ont permis la désignation d'experts normalisation de CARSAT faisant passer la participation des caisses de 4 à 10 experts entre 2017 et 2021.

EUROGIP exerce un rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de la Branche AT/MP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif, que ce soit pour la création de nouvelles instances (comité technique joint CEN-CENELEC sur l'"Intelligence artificielle", "Conception de laboratoires", etc.), le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux (accord d'atelier européen (CWA) relatif aux protocoles de santé et sécurité pour les établissements et services touristiques, etc.) ou la révision de la législation européenne (Directive Machines 2006/42/CE du point de vue de la normalisation, etc.). L'identification et le suivi de ces sujets permet d'informer la Branche en amont des travaux et prépare l'arbitrage sur les participations.

- **Animation du Réseau**

Une plénière normalisation a été organisée, en présentielle à Tours, les 25 et 26 novembre 2021 avec près d'une quarantaine de personnes (experts normalisation, chefs de départements, ICR et référents normalisation). Ce fut l'occasion pour la majorité des participants de se revoir « physiquement » depuis le début de la pandémie et d'échanger autour de thèmes d'actualité et problématiques communes de la normalisation SST tels que l'impact sur les normes de la révision de la Directive machines ou les intérêts et limites des exosquelettes pour la prévention, s'informer et d'échanger autour de thématiques telles que le risque chimique et la prévention des cancers professionnels dans la normalisation des machines,

l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail ou encore les équipements de protection de la Covid-19 par les opérateurs économiques. Cette année, les participants ont eu l'opportunité de prendre part à un atelier sur la négociation dans un contexte interculturel, animé par un organisme de formation professionnel, et suivi d'un jeu de rôle de près de deux heures où ils ont pu simuler une négociation lors d'une réunion internationale. Cet atelier leur a notamment permis d'identifier les bonnes pratiques pour négocier et influencer dans un contexte interculturel.

- **Exercer une veille normative**

La veille normative, exercée par EUROGIP en 2021, a notamment porté sur l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non. La veille sur les normes permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus d'élaboration d'un document normatif.

Certains sujets ont ainsi fait l'objet de mises à jour ou de notes de veille spécifiques tels que notamment sur la normalisation dans le domaine des services de santé ou encore l'intelligence artificielle. La diffusion de ces informations au comité de pilotage normalisation et au réseau des référents a permis parfois de nommer rapidement, en amont des travaux, des experts et de gagner ainsi en efficacité.

- **Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention**

Le Groupement a communiqué régulièrement sur cette activité via la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", disponible en français et en anglais sur <https://eurogip.fr/> ou par email sur inscription.

Concernant les articles publiés, ceux-ci sont fréquemment repris sous divers supports, notamment Internet. En 2021, un intérêt particulier a porté sur la publication de nouvelles normes pour préserver ses yeux au travail ou encore l'extrait du rapport d'activité normalisation de la Branche AT/MP 2020.

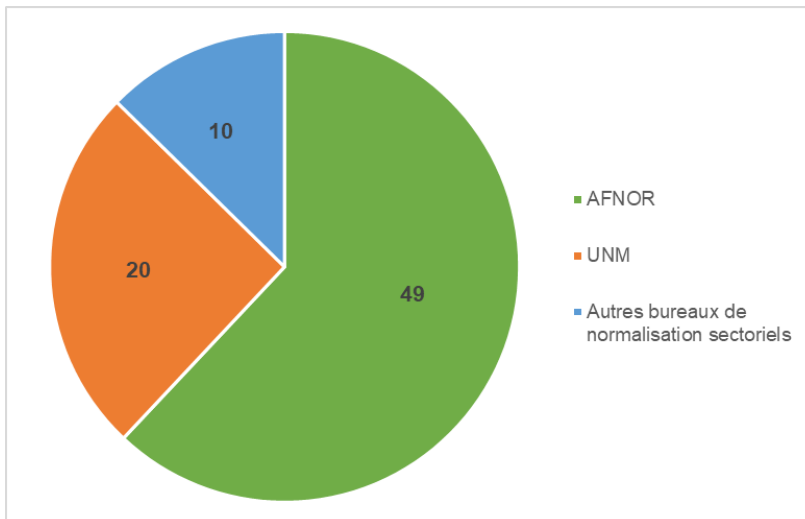
Par ailleurs, le portail Standard WebPort a été remplacé courant 2021 par « CObaz Horizon », toujours en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par AFNOR. Il est important de souligner que CObaz Horizon ouvre désormais l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) y compris les normes en vigueur, les projets de normes ainsi que les normes annulées. Cette base documentaire permet également la consultation de près de 90 normes purement internationales.

CObaz Horizon est mis à la disposition des agents et des services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

- **Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes**

Le point de vue de la prévention est porté par les experts inscrits dans les instances de normalisation.

En 2021, ceux-ci ont pris part aux travaux de près de **79 commissions de normalisation nationales** relevant de 8 bureaux de normalisation sectoriels (BN) :



AFNOR (y compris le domaine des électrotechnologies)

Autres bureaux de normalisation sectoriels (BNA, BNITH, BNTRA, BNTEC, BNAE, BNIB...)

UNM : Union de Normalisation de la Mécanique

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d’informer la Branche sur l’existence de ces documents et dans certains cas d’émettre un avis collectif couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Les consultations d’experts et de référents ont permis d’émettre un avis du Réseau prévention de la Branche sur 8 projets de normes soumis à consultation. L’ensemble des services de documentation de la Branche a été destinataire de ces projets de normes.

EUROGIP pèse aussi dans le consensus normatif au nom de l’Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d’Orientation Stratégique « Santé et Sécurité » et « Management et Services » d’AFNOR, Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SAB OHS – et Bureau consultatif du CEN pour la normalisation des machines “Forum machines”.

L’union européenne dans sa stratégie pour la normalisation souligne la nécessité pour les Européens de se coordonner afin de renforcer leur influence, devenir des influenceurs plutôt que des suiveurs pour le contenu des normes internationales. EUROSHNET, le réseau de préventeurs européens impliqués dans la normalisation, les essais et la certification a été créé dans cet objectif dès 2001 par l’INRS et EUROGIP en partenariat avec la KAN et la DGUV allemandes.

Ce réseau est en outre l’occasion de communiquer sur la normalisation SST à l’occasion des conférences européennes qu’il organise, la prochaine étant programmée à Paris le 20 octobre 2022 sur le thème de l’intelligence artificielle et la normalisation et certification SST. Toutes les informations sur le déroulement de la conférence sont accessibles sur le site internet d’EUROSHNET.

Thèmes de normalisation suivis par les experts du réseau prévention de la Branche AT/MP

Aspects stratégiques normalisation

Forum stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines
Orientations stratégiques de la normalisation française pour la SST
Stratégie européenne de normalisation SST

Construction

Dalle pleine en béton armé
Diagnostic dans les immeubles bâtis
Éléments d'installations industrielles - Moyens d'accès permanents
Garde-corps temporaires de chantier
Glissance des revêtements de sol
Portes, fenêtres, fermetures, quincaillerie de bâtiment et façade de rideau
Règles communes pour les produits en béton
Repérage de l'amiante avant travaux - Sols et Infrastructures
Stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air

Équipements de protection individuelle (EPI)

Appareils de protection respiratoire
Casques
Équipements individuels de flottaison
Protecteurs individuels contre le bruit - Protecteurs de l'ouïe
Protection contre les chutes de hauteur
Vêtements de protection et gants contre le risque chimique

Lieux de travail et ambiances physiques

Air des lieux de travail - Caractérisation des expositions aux bioaérosols
Air des lieux de travail - Évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques sur le lieu de travail
Air des lieux de travail - Qualité de l'air - Silice cristalline
Atmosphères explosibles
Biomécanique, force physique humaine
Bruits des machines et des équipements
Conception ergonomique des espaces de travail
Détermination de l'exposition au bruit en milieu de travail
Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air
Détermination de la teneur en fibres d'amiante
Dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelette
Éclairage des lieux de travail
Effets des vibrations sur l'homme
Ergonomie - Biomécanique
Exposition du corps humain aux champs électromagnétiques
Mesure des agents biologiques dans l'air des lieux de travail
Nanotechnologies et nanomatériaux
Prévention des accidents d'origine électrique
Qualité acoustique des bars et restaurants
Qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux
Symboles graphiques et pictogrammes
Télétravail - Démarche d'accompagnement ergonomique

Problématiques transversales et diverses

Economie circulaire

Gestion des ressources humaines

Management de la santé et sécurité au travail

Sécurité des machines

Accessoires de levage

Appareils de levage à charge suspendue

Appareils de mise à niveau

Ascenseurs, monte-charges, ascenseurs de chantier, escaliers mécaniques

Box de préparation des peintures - Conception, caractéristiques de fonctionnement

Chariots de manutention industriels et tout-terrain

Engins de terrassement - Cabines de protection contre les atmosphères dangereuses pour la santé

Équipements de forage et de fondation

Équipements de stockage motorisés

Équipements et installations de traitement de surfaces et machines de fonderie

Gestion des déchets - Véhicule de collecte des déchets (BOM)

Installations de peinture

Machines à bois

Machines de tournage

Machines pour les produits alimentaire - Hachoirs - Spécifications pour la sécurité et l'hygiène

Machines-outils - Presses

Machines-outils - Sécurité - Centres d'usinage, fraiseuses, machines transfert

Manèges, machines et installations pour fêtes foraines et parcs d'attraction

Manutention au sol des aéronefs

Matériels au sol pour aéronefs - Matériels aéroportuaires

Robotique industrielle

Sécurité des machines - Aspects transversaux

Sécurité des machines - Dispositifs de verrouillage/interverrouillage

Sécurité des machines - Systèmes de fabrication intégrés (IMS)

Sécurité des robots industriels et de service

Tapis roulant de montagne9559

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

eurogip.fr/

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2021

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-177F

ISBN : 979-10-97358-50-1

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : hubert@eurogip.fr ; fortassi@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche AT/MP



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0)1 40 56 30 40



65, bd Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00